

NOTION DE QUALITÉ DANS LES PROJETS ERASMUS+

ACTION CLÉ 2



Guide

2026



UNION EUROPÉENNE

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Introduction

Par la mise en place du financement forfaitaire pour les projets de l'action clé 2 à partir de 2022, le résultat qualitatif devient le centre de la logique des projets. Le Programme Erasmus+ souhaite ainsi renforcer l'émergence de projets de partenariats, porteurs d'une plus-value européenne, axés sur la qualité ; qualité des résultats et qualité des impacts des projets financés.

La notion de qualité prend donc désormais une place prépondérante dans l'ensemble des projets de l'action clé 2 et notamment dans les projets de Partenariats de coopération (AC220). La qualité est une notion qui sous-tend le cycle de vie du projet, à travers son anticipation, sa planification, sa réalisation et son évaluation.

Qualité du projet, qualité de la mise en œuvre, qualité de la coopération, qualité des livrables, qualité des impacts, qualité de la dissémination, autant de dimensions qu'il convient d'intégrer de la conception du projet à sa finalisation.

Mais comment est définie cette notion de qualité au regard du programme Erasmus+ ? Comment les candidats doivent-ils l'intégrer aux projets proposés ? Comment les bénéficiaires doivent-ils la faire vivre dans la mise en œuvre ? Et surtout, comment faire en sorte qu'elle réponde in fine aux exigences du programme Erasmus+ ?

Autant de questions auxquelles ce guide propose d'apporter des réponses pour accompagner les candidats comme les bénéficiaires dans la réalisation de projets de partenariats de coopération de qualité.

Ce guide, élaboré par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, présente des concepts-clés, des conseils, des bonnes pratiques, des outils et des exemples de projets qui ont été repérés pour leur exemplarité.

Ce guide s'adresse avant tout aux candidats et porteurs de projets de partenariats AC220. Cependant, les porteurs de projets AC210 peuvent également le consulter pour s'inspirer de bonnes pratiques, en complément de la lecture du Manuel sur le mode de financement forfaitaire (Handbook)¹.

Sommaire

I. Pour une candidature de qualité et une gestion optimale	p.03
1.1 Une préparation de projet qualitative.....	p.03
1.2 Une gestion de projet de qualité	p.07
II. Des résultats de qualité dans les projets AC2	p.10
2.1 Pour des résultats de projet de qualité	p.10
2.2 Pour des livrables de qualité	p.11
2.3 Pour des impacts de projet de qualité	p.13
III. La diffusion dans les projets AC2.....	p.15
3.1 Les exigences liées à la diffusion des résultats de projet	p.15
3.2 Bâtir un plan de diffusion de qualité.....	p.16
3.3 Planifier l'exploitation des résultats du projet	p.17
3.4 Veiller à l'accessibilité des résultats	p.18
3.5 Les obligations contractuelles en matière de publicité	p.19

1. Ressource disponible sur <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

I. Pour une candidature de qualité et une gestion optimale

1.1 Une préparation de projet qualitative

+ La consultation de ressources

Pour se préparer au montage et à la gestion d'un projet, les candidats sont invités à consulter notamment les ressources suivantes :

- Le Guide Erasmus+ ;
- Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et du Sport relatif au programme Erasmus+ (publié chaque année en janvier) ;
- Les ressources mises à disposition sur le site « Mon Projet Erasmus+ ». Parmi ces ressources, le Manuel sur le mode de financement forfaitaire est riche en conseils de bonne gestion.

Afin d'accompagner les futurs porteurs de projets dans la rédaction de leur candidature, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation a mis en ligne un formulaire commenté, disponible sur le site <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

+ Analyse des besoins des publics cibles

L'**analyse des besoins** doit constituer la **première étape** dans la construction du projet car un projet Erasmus+ de partenariat de coopération doit avoir pour **objectif principal** de répondre aux **besoins** qui ont été identifiés chez les **publics cibles** du projet. Pour rappel, c'est le **public cible principal** du projet, et la priorité choisie, qui vont définir le **secteur éducatif** sur lequel un organisme va déposer une candidature.

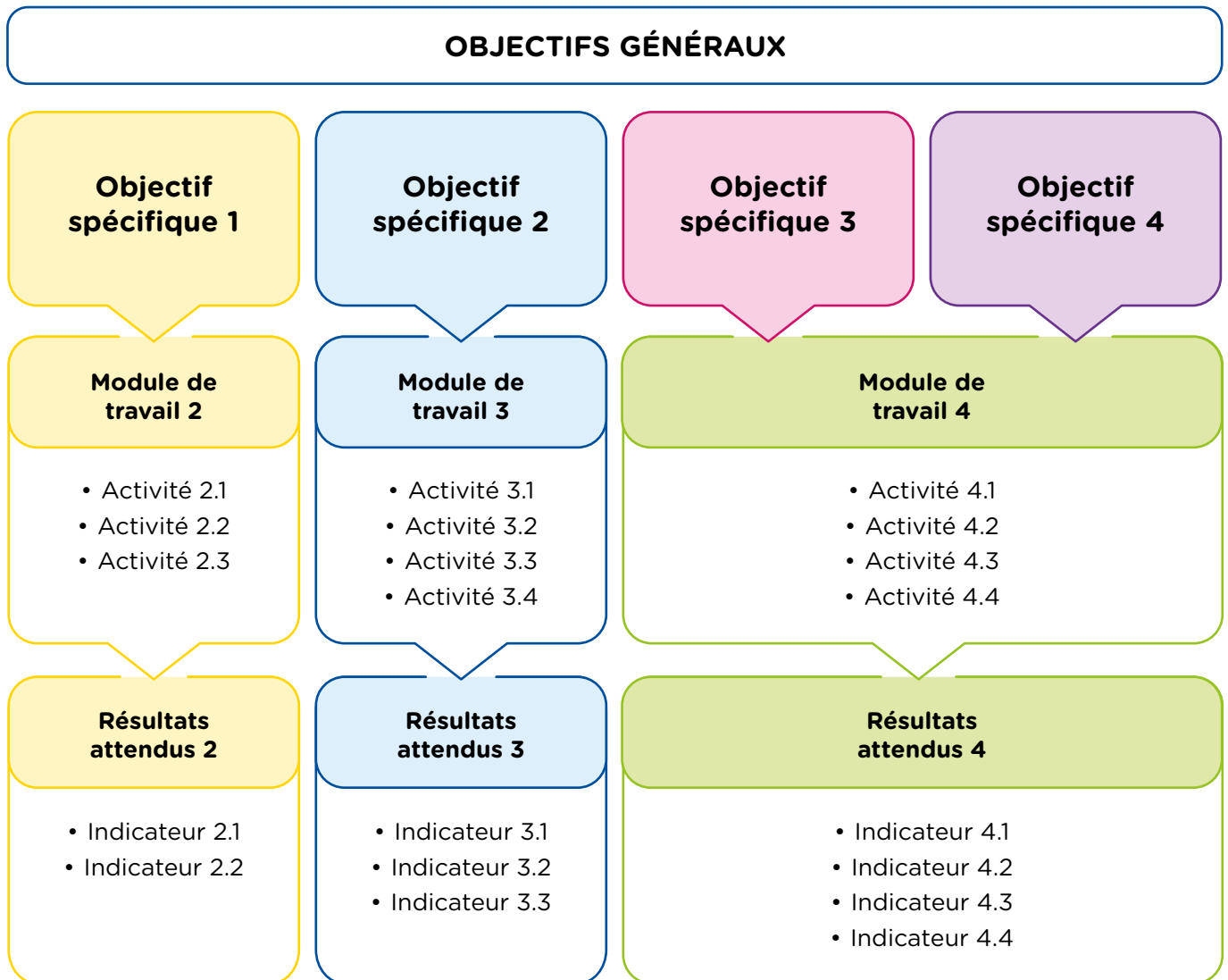
L'analyse des besoins des publics cibles doit être réalisée conjointement avec les partenaires. Une analyse précise et conjointe doit permettre de bien définir et fixer les **objectifs** à atteindre, les **activités** à mettre en œuvre et les **résultats** à produire.



Source : Manuel sur le mode de financement forfaitaire 2026 (Handbook)

Ce triptyque objectifs/activités-livrables/résultats est le prisme à garder à l'esprit dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il va structurer le projet en modules de travail. Comme le précise le Guide Erasmus+, les objectifs et les éléments livrables spécifiques doivent être décrits pour chaque module.

Le projet est ainsi construit de la manière suivante :



Source : Manuel sur le mode de financement forfaitaire 2026 (Handbook), illustration « Structure logique du projet »

L'analyse des besoins des publics cibles doit être complétée d'une analyse des contextes d'intervention des différents partenaires, permettant d'établir des enjeux et des besoins communs et ainsi d'argumenter la pertinence du dossier de candidature.

De plus, une analyse complète des besoins doit permettre de démontrer la dimension innovante de votre projet, afin de ne pas reproduire ce qui existe déjà. La dimension innovante du projet doit être démontrée dans le dossier de candidature, étayée par des éléments concrets corrélés à l'analyse des besoins. Ainsi, au stade de la candidature, une analyse de l'existant (état de l'art), couplée à une analyse des besoins est à illustrer par des éléments chiffrés, voire des annexes le cas échéant.

Il est demandé de proposer quelque chose d'innovant, n'ayant jamais été fait dans les contextes et pour les publics cibles du consortium, ou amélioré.

+ La planification, la clé de voûte d'un projet de qualité

Dans le cadre d'un projet de partenariat de coopération, il est recommandé d'anticiper et de planifier les différents aspects du projet dès l'élaboration du dossier de candidature. Cela passe par une définition des objectifs, des résultats, des activités, et de la gouvernance du projet (personnes ressources mobilisées sur le projet, mise en place de comités de gestion du projet...).

Concernant la gouvernance du projet, anticiper et associer les différentes parties prenantes dans chaque organisme (direction, équipes pédagogiques, ressources humaines, service des relations internationales, service financier/comptabilité...). La planification d'un comité de pilotage (intégrant au moins un représentant de chaque organisme partenaire) est également importante.

La planification passe par la construction d'un calendrier de projet (retroplanning). Une autre bonne pratique consiste en l'élaboration de plans : plans d'évaluation des indicateurs, de gestion des risques, de diffusion, autant de **feuilles de route** élaborées et acceptées par tous les partenaires auxquelles se référer au besoin afin de gagner en efficacité dans la prise de décision. Établir des jalons et fixer des échéances doit permettre de situer le projet dans sa durée, d'assurer le suivi des activités et d'apporter les modifications nécessaires le cas échéant.

Ces éléments seront une aide précieuse pour guider le travail des personnes mobilisées sur le projet.

Aussi, ces documents peuvent être annexés au formulaire de candidature. Pour rappel, la **qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet** constitue l'un des critères d'évaluation.

Lors de la préparation du projet, le coordinateur et les partenaires doivent avoir à l'esprit que les projets de partenariats de coopération fonctionnent sur le principe du **cofinancement** : les financements autres qu'europeens sont ainsi à identifier en amont.

La planification implique également d'anticiper la pérennisation du projet et de ses résultats au-delà de la période de financement.

+ Qualité du partenariat et complémentarité des expertises

La **qualité du partenariat et des modalités de coopération** constitue l'un des critères d'évaluation. Le consortium doit donc se constituer de manière à ce que les expertises apportées par chaque partenaire soient complémentaires et que toutes les tâches prévues puissent être attribuées à un organisme qui sera en mesure de s'en acquitter.

La pertinence de chacun des partenaires doit être démontrée, sa plus-value dans la mise en œuvre du projet, son apport technique et / ou pédagogique au regard de l'analyse des besoins effectuée au préalable et des objectifs fixés. Faire la démonstration de la complémentarité et de l'implication dans le projet des partenaires du consortium est primordiale. L'historique de coopération entre les partenaires au sein d'autres projets, le cas échéant, est également à mentionner.

Le rôle de chaque partenaire doit être précisément décrit, les activités que chacun prendra en charge, et ce du début à la fin du projet. Il est important d'expliquer la logique qui justifie l'attribution de telle tâche à telle structure, et faire le lien avec la valeur ajoutée du partenaire. La construction efficiente du budget (proportionné aux activités et non déséquilibré entre les partenaires), la constitution des modules de travail et la répartition des responsabilités devront témoigner de l'implication de tous les partenaires dans le projet.

Une constitution efficiente du partenariat est la base d'un cercle vertueux : des bonnes relations partenariales et un projet réussi pourront éventuellement déboucher par la suite sur un nouveau projet.

+ Points d'attention particuliers

a. La sélection des participants aux activités

« La mesure dans laquelle ces activités sont pertinentes par rapport aux objectifs du projet et le profil et le nombre de participants sont adéquats » (**Guide Erasmus+ 2026, description du critère 'Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet'**)

Ainsi que le stipule l'extrait du guide Erasmus+ 2026 ci-dessus, les participants aux activités doivent avoir un profil adéquat. Il convient donc d'expliquer la manière dont sont sélectionnés ces participants, afin de mettre en exergue la pertinence de la démarche. Ce point est à mettre en relation avec **l'analyse des besoins** et **l'identification des publics cibles**.

b. L'inclusion des publics ayant moins d'opportunités

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions.

Une réflexion doit être apportée sur la manière dont cette dimension peut être intégrée aux projets Erasmus+, notamment dans la conception des activités et particulièrement la sélection des participants.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation met à disposition un guide aidant à la prise en compte de ces aspects dans le montage des projets, il est mis à disposition sur le site de l'Agence.

c. La reconnaissance des acquis d'apprentissage

« La qualité des mécanismes de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage des participants, conformément aux outils et aux principes européens en matière de transparence et de reconnaissance. » (**Guide Erasmus+ 2026, description du critère 'Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet'**)

La **reconnaissance des acquis** d'apprentissage est l'un des **principes essentiels** des projets Erasmus+ car elle permet d'**optimiser les impacts** sur les **participants**. Il convient donc d'intégrer cette dimension dès la conception du projet. Cela peut se traduire de manière classique par la délivrance d'une certification ou d'un diplôme mais d'autres possibilités de reconnaissance des acquis d'apprentissage y compris informelles existent.

Europass (Cadre européen unique pour la transparence des compétences et qualifications) est un dispositif européen de gestion des compétences et des carrières, proposé par le programme Erasmus+. À ce titre son utilisation dans le cadre d'un projet Erasmus+ sera valorisée. Vous pouvez consulter le site web dédié au dispositif via le lien ci-après : <https://europass.europa.eu/fr>. Le Département Promotion de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation peut vous accompagner dans la prise en main de cet outil et répondre à vos questions.

1.2 Une gestion de projet de qualité

+ Réussir le lancement de son projet

Une fois le projet sélectionné, il s'agit de réussir son lancement. Pour cela, plusieurs étapes sont à suivre :

- Le coordinateur partage l'évaluation du projet auprès des partenaires dès qu'il est informé de la sélection. En effet, les conseils mentionnés par les évaluateurs au moment de la sélection sont à appliquer en cours de projet.
- Le coordinateur et les partenaires relisent le formulaire de candidature du projet.
- Pour faciliter la contractualisation du projet, et le versement de la première tranche de financement, le coordinateur vérifie que les données de son organisme (code OID et documents afférents) et de ses partenaires sont à jour.
- Pour sécuriser la relation partenariale, des sous-contrats² sont établis entre le coordinateur et les partenaires. Ces contrats définissent ce qui est attendu de chacun, notamment les modalités de versement.
- Les coordinateurs sont invités à participer aux ateliers de lancement organisés par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation³. Ces ateliers apportent des conseils pour un lancement et une gestion de projet réussis.
- La première réunion officielle entre les partenaires sera une réunion de lancement (« kick-off meeting »), idéalement en format présentiel : cette réunion rappelle le déroulement du projet (rappel des objectifs et résultats, répartition des tâches, calendrier, équipes impliquées, organisation au sein du partenariat...)

+ Une gestion du projet efficiente

Le module de travail pour **la gestion de projet** doit couvrir **le suivi, la coordination, la communication, l'évaluation, la gestion des risques** et d'autres activités nécessaires à **la mise en œuvre du projet**. Un **maximum de 20 % du budget total** du projet peut être alloué au module de travail pour la **gestion de projet**.

Le coordinateur du projet joue un rôle plus important dans la gestion du projet : le module de travail n°1 sera ainsi tout particulièrement important pour lui. Il occupe un rôle de coordination similaire à celui d'un chef d'orchestre.

Le rôle du coordinateur est défini dans la convention de subvention Erasmus+ signée en début de projet auprès de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation :

- Le coordinateur s'assure de l'exécution correcte du projet (production des résultats, respect du calendrier...).
- Il maintient le lien avec l'ensemble des partenaires, avec lesquels il est collectivement responsable du projet.
- Il assure un suivi budgétaire, et effectue les paiements (sans délai injustifié) auprès des partenaires.
- Il est en lien avec l'Agence : soumission du rapport périodique (si concerné) et du rapport final, soumission des livrables, communication auprès de l'Agence en cas de questions ou d'imprévus, suivi des informations et consultation des ressources communiquées par l'Agence...
- Les tâches incombant au coordinateur de projet ne peuvent pas être déléguées.

2. Des modèles de sous-contrat sont disponibles dans les fiches actions relatives aux projets de l'action clé 2 sur le site « Mon Projet Erasmus+ » : <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

3. Les frais de déplacement pour participer aux ateliers de lancement sont finançables sur le module de travail n°1 « Gestion de projet ».

Tous les partenaires du projet joueront toutefois un rôle actif dans la mise en œuvre du projet.

Pendant la mise en œuvre du projet, les partenaires devront informer le coordonnateur de tout événement ou situation susceptible de compromettre l'exécution de l'action ou de la retarder, tandis que le coordonnateur devra transmettre cette information à son Agence Nationale.

La mise en place d'un espace collaboratif partagé en ligne est fortement recommandée afin de faciliter le travail partenarial. Donner accès à cet espace aux équipes de l'Agence lors de la remise d'un rapport est aussi demandé afin de permettre aux évaluateurs d'apprécier au mieux la manière dont le projet a été concrètement mis en œuvre et le degré de collaboration au sein du partenariat.

Le projet doit être mis en œuvre conformément au dossier de candidature. Cependant des modifications peuvent être nécessaires en cours de route, le cas échéant.

Certaines, considérées comme mineures, ne devront pas être formalisées par voie d'avenant. Il faudra simplement les expliquer et les justifier lors de la remise des rapports. Parmi ces modifications mineures figurent notamment le changement de la date ou du lieu d'une activité, la modification du nombre de participants ou le format d'une activité (en présentiel ou en virtuel) par exemple. L'important reste l'atteinte des objectifs fixés à la candidature, qui ne pourront en aucun cas être modifiés.

D'autres modifications devront quant à elles être formalisées par voie d'avenant : une prolongation de la durée du projet, une modification du partenariat, un transfert budgétaire entre modules de travail ou une modification des données de l'organisme coordonnateur (adresse, RIB).

Pour assurer la bonne gestion du projet, des ressources humaines dédiées au projet sont à prévoir en amont de la candidature, et ce dans chaque organisme du partenariat. Le turn-over étant une réalité dans le cadre d'un projet pluriannuel, afin de limiter la perte d'information et garantir la continuité de mise en œuvre, l'Agence recommande à chaque organisme de formaliser les procédures et activités réalisées (tableaux de suivi, fiches process, comptes rendus...).

Une bonne mise en œuvre du projet implique également d'être préparé aux risques qui peuvent survenir, qu'il s'agisse d'un conflit entre partenaires ou d'un défaut ponctuel de ressources humaines. L'établissement d'un plan de gestion des risques (ex : mise en place d'un comité dédié au risque), qui prévoit différents scénarios et les solutions qui y seront apportées, est **recommandé** afin de ne pas être pris au dépourvu en cas de problème.

L'annexion d'un tel plan au dossier de candidature démontrera également la bonne préparation du candidat.

L'Agence Erasmus+ est présente pour accompagner les bénéficiaires en les aidant dans la réussite de la mise en œuvre de leurs projets. Pour cela, une/un référent de l'Agence est attribué à chaque projet pour communiquer avec le bénéficiaire et répondre aux questions. L'Agence produit des ressources d'aide à la gestion, et organise des sessions telles que les ateliers de lancement, mais également des webinaires (ex : Sessions Questions/Réponses pour complétion rapport périodique ou rapport final).

+ Définir des indicateurs de monitoring pertinents

Les indicateurs sont l'outil de référence à utiliser dans la mise en œuvre et le suivi du projet afin d'assurer une démarche qualité.

Un indicateur est un outil d'évaluation qui se compose de données mesurables de manière qualitative ou quantitative. Il est utilisé pour évaluer l'état d'avancement du projet, on parle alors d'indicateur de monitoring, pour la qualité des résultats du projet et les impacts, on parlera d'indicateurs d'impacts (cf. partie II du guide)

L'ensemble des indicateurs utilisés dans le cadre du projet doivent être définis dès la candidature. Les indicateurs de monitoring doivent permettre d'assurer le suivi du projet, l'état d'avancement des modules de travail au regard du calendrier et des objectifs opérationnels, le suivi des activités et des différents processus de gestion du projet

+ Pour un rapport final de qualité

À l'issue du projet, un rapport final devra être remis afin de rendre compte de la mise en œuvre, de l'atteinte des objectifs initiaux et des résultats finaux produits. Les projets sont évalués au regard des dix critères qui figurent dans l'annexe II de la convention de subvention :



La conformité de la mise en œuvre du projet avec la demande de subvention qui a été approuvée



La qualité des activités entreprises et leur cohérence avec les objectifs du projet



La qualité des produits et des résultats obtenus



Les acquis de l'apprentissage et l'incidence sur les participants



Pour les partenariats de coopération, la mesure dans laquelle le projet s'est avéré innovant/complémentaire par rapport à d'autres initiatives



La mesure dans laquelle le projet a apporté une valeur ajoutée au niveau de l'Union européenne



La performance du projet en termes de mise en œuvre de mesures efficaces de la qualité et de mesures pour l'évaluation des résultats du projet



L'incidence sur les organisations participantes



La qualité et la portée des activités de diffusion entreprises



L'éventuelle incidence plus générale du projet sur d'autres personnes et organisations que les bénéficiaires.

Une attention particulière doit être portée à la rédaction du rapport final, son évaluation donnant lieu à une notation qui détermine le solde final du projet. L'Agence Erasmus met à disposition des outils d'aide à la rédaction des rapports finaux disponibles sur l'espace bénéficiaire.

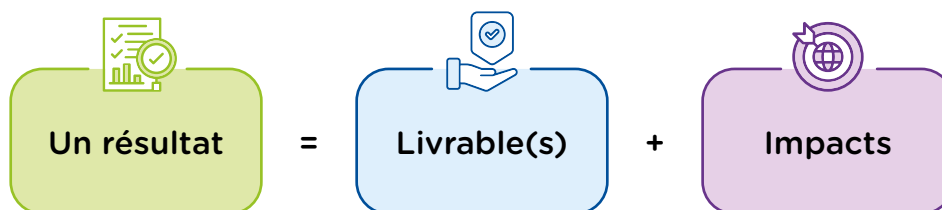
Les éléments décrits dans cette première partie visent ainsi à soutenir la qualité de la préparation et de la gestion du projet. Ces éléments sont des bases qui favorisent la production de résultats de qualité.

II. Des résultats de qualité dans les projets AC2

2.1 Pour des résultats de projet de qualité

+ Définition des résultats et des attendus

Le Guide du programme indique que les partenariats Erasmus+ (AC2) doivent produire des résultats.



Dans le cadre des projets de partenariats de coopération (AC220) du programme Erasmus+, les résultats correspondent à l'ensemble des livrables et des impacts issus des activités mises en place dans chaque module de travail. Les impacts permettent de mesurer la réussite et les évolutions induites par le projet sur les bénéficiaires, les organisations impliquées, les publics cibles et autres parties prenantes susceptibles d'être touchées.

Il convient de souligner que chaque résultat doit être conçu comme la continuité logique entre les objectifs spécifiques du projet et les activités menées au sein des différents modules de travail. Ceci pouvant expliquer que leur nature puisse varier selon le type de projet.

Chaque module de travail doit aboutir à un résultat, fruit d'un ensemble cohérent d'activités mises en œuvre pour atteindre le ou les objectifs spécifiques associés. Ainsi, plusieurs activités peuvent contribuer à la production d'un même résultat.

La pertinence des résultats produits repose sur leur cohérence avec les besoins identifiés lors de la candidature, leur adéquation au public cible et au secteur visé, ainsi que leur alignement avec les priorités européennes.

Il est essentiel de bien **distinguer les notions de résultat, de livrable et d'impact**. Cette compréhension facilite la conception de projets cohérents et la production de résultats de qualité.

On distingue deux composantes essentielles des résultats de projet :

- Les livrables qui regroupent l'ensemble des productions concrètes issues du projet ;
- Les impacts qui traduisent les changements et les effets à court, moyen et long terme sur les différentes parties prenantes.

Les résultats d'un projet correspondent à la combinaison des livrables produits et des impacts générés. Autrement dit, un résultat se compose à la fois de ce qui est réalisé et de ce qui est transformé. Il est important de retenir qu'une bonne description des résultats est essentielle, car le versement du solde est conditionné par l'atteinte des objectifs définis à la candidature et la preuve de la production effective des livrables et des impacts associés.

C'est sur la base des objectifs initialement prévus qu'il faudra préciser leur niveau de réalisation et d'éventuels écarts. À noter, tout écart entre les objectifs et les résultats cités à la candidature et ceux effectivement réalisés/atteints devra faire l'objet d'une justification (guide d'aide à la rédaction pour un rapport final de qualité disponible sur l'espace projet bénéficiaire : <https://monprojet-erasmusplus.fr>).

2.2 Pour des livrables de qualité

+ Définition des livrables dans les projets AC220

Les livrables sont les productions issues de chaque module de travail structurant le projet. Ils doivent être utilisables et directement exploitables par les bénéficiaires, les publics cibles et autres parties prenantes en vue d'être diffusés à la plus grande échelle possible. Ils peuvent prendre des formes variées en fonction du secteur d'émargement et des objectifs du projet :

- **Ressources pédagogiques** : modules de formation, supports de cours, guides, manuels, tutoriels vidéo, fiches pratiques, etc.
- **Outils numériques** : plateformes e-learning, applications mobiles, logiciels interactifs, simulateurs d'apprentissage, applications de réalité virtuelle, etc.
- **Rapports d'études et d'analyses** : enquêtes de terrain, études comparatives, synthèses d'expérimentations, bilans de compétences, etc.
- **Modèles et recommandations** : guides de bonnes pratiques, cadres de référence pour l'enseignement et la formation, recommandations politiques, etc.

La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive.

La production de livrables constitue une étape clé dans la mise en œuvre d'un projet AC220. En effet, conformément au Guide du programme Erasmus + chaque module de travail doit produire un élément livrable. La qualité de ces livrables est essentielle pour garantir leur utilité et leur impact sur les bénéficiaires. Un livrable de qualité ne se résume pas à une simple production matérielle : il doit répondre à plusieurs critères fondamentaux.

+ Évaluation de la qualité des livrables

Dans cette optique, plusieurs dimensions doivent être prises en compte pour maximiser l'efficacité des livrables et leur contribution aux objectifs du projet. Les critères suivants permettent d'évaluer et d'optimiser la qualité des livrables :

- **Pertinence** : Un livrable pertinent est conçu pour répondre à un besoin clairement identifié.



Exemple :

Un guide de bonnes pratiques pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté doit s'appuyer sur des analyses précises des obstacles.

- **Fiabilité** : La qualité scientifique et technique des livrables est essentielle. Les données doivent être vérifiées, les sources citées et les méthodes employées rigoureusement définies. Les contenus doivent être solides, validés par les partenaires ou experts externes et basés sur des données probantes.



Exemple :

Un module de formation numérique doit reposer sur des approches éprouvées et testées par des experts.

- **Innovation** : Un livrable innovant apporte une valeur ajoutée significative par rapport à l'existant. Il peut introduire de nouvelles méthodes, des outils technologiques, une approche pédagogique nouvelle qui répondent directement aux besoins identifiés. Le caractère innovant exigé est proportionnel au secteur concerné et au niveau du montant forfaitaire.



Exemple :

Une plateforme d'apprentissage adaptatif qui personnalise les contenus en fonction du profil de l'apprenant.

- **Transférabilité** : Un livrable est la production issue d'un contexte et d'un public cible défini. Il doit pouvoir être réutilisé et transféré dans d'autres contextes, secteurs, ou pays, tout en restant gratuit et libre d'accès.



Exemple :

Un module de formation à la transition écologique destiné aux écoles professionnelles devrait être facilement adaptable pour l'enseignement supérieur.

- **Durabilité** : Un livrable doit rester pertinent et utilisable après la fin du projet, avec des mises à jour prévues, le cas échéant. Il doit bénéficier d'un plan de pérennisation incluant une intégration institutionnelle ou une mise à jour prévue au besoin.



Exemple :

Un programme de formation qui obtient une accréditation officielle garantissant son utilisation à long terme.

- **Mesurabilité** : La qualité d'un livrable doit être démontrée à travers des indicateurs clairs. Cela peut inclure des indicateurs sur l'utilisation (nombre de téléchargements, d'inscriptions, de sessions terminées), des évaluations qualitatives (retours d'expérience, enquêtes de satisfaction), ou des études d'impact (amélioration des compétences, évolution des pratiques professionnelles).



Exemple :

Un cours en ligne sur une thématique est mesurable par le nombre d'inscriptions, le taux de complétion et les certificats délivrés. Son impact peut être évalué via des enquêtes de satisfaction et le suivi des participants ayant lancé un projet entrepreneurial.

Rappel : Il est indispensable de soumettre l'ensemble des livrables sur plateforme E+ Project Results Platform (E+PRP) et de les mentionner explicitement dans le rapport final. Cela garantit une interprétation correcte des résultats et permet d'évaluer qualitativement le projet de manière fiable pour l'ensemble des évaluateurs.

2.3 Pour des impacts de projet de qualité

+ Définition des impacts dans les projets AC220

Un projet ne se limite pas à sa simple mise en œuvre : son véritable enjeu réside dans les effets qu'il produit sur les bénéficiaires, les partenaires, le public cible ainsi que sur le secteur concerné. Ces effets constituent les impacts du projet, qui peuvent se manifester à différents horizons : court, moyen ou long terme et à différents niveaux : local, national ou européen, selon la portée de la nature du projet. La transférabilité des livrables d'un projet contribue également à étendre l'impact à différents secteurs ou contextes.

Les impacts et leur analyse représentent l'un des grands critères d'évaluation du projet, que ce soit lors de la phase d'évaluation de la candidature ou de celle du rapport final.

Il est donc essentiel de planifier dès le départ la manière dont cette analyse sera structurée, en cohérence avec les objectifs globaux du projet. Une réflexion anticipée permet de garantir que l'évaluation des impacts sera pertinente, fiable et exploitable.

Pour assurer une analyse des impacts de qualité, plusieurs éléments doivent être pris en compte tels que la définition claire des impacts attendus, la mesure de leur portée et la transférabilité à d'autres contextes ou secteurs.

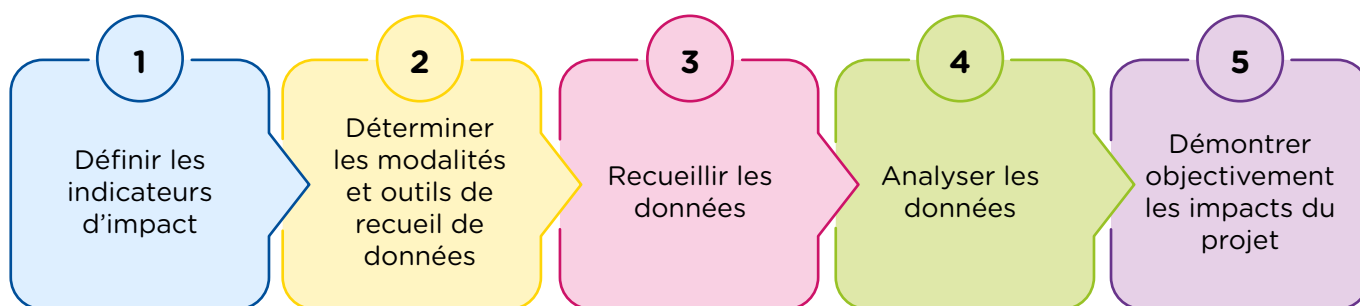
+ Planification de l'évaluation des impacts

L'évaluation des impacts vise à mesurer et analyser les changements produits afin de vérifier si le projet et ses résultats ont bien atteint les objectifs définis initialement.

Les indicateurs d'impacts qui permettent de démontrer les effets générés par le projet sur les différentes parties prenantes devront être :

- Quantitatifs : Nombre de participants formés, taux d'utilisation des livrables, téléchargements de ressources pédagogiques, participation à des événements, taux de satisfaction, amélioration du niveau de langue, etc.
- Qualitatifs : Amélioration des compétences des bénéficiaires, évolution des pratiques pédagogiques, adoption des méthodes proposées par d'autres institutions, influence du projet sur les politiques locales, etc.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un document permettant de structurer l'évaluation des impacts pour répondre aux questions suivantes : "QQOCQP" (Qui? Quoi? Où? Comment? Quand? Pourquoi?).



Ressources Agence Erasmus+ France _ Ateliers de lancement AC2

L'analyse des impacts est essentielle pour démontrer la réussite du projet et valoriser les effets auprès des publics cibles.

+ Identifier les impacts attendus et les indicateurs à mesurer

Les impacts attendus doivent être réalistes et en lien direct avec les objectifs du projet. *Par exemple, un projet visant à renforcer l'inclusion sociale des jeunes pourrait viser une augmentation de leur employabilité, une meilleure participation citoyenne ou un renforcement de leurs compétences interculturelles. Un autre projet axé sur l'innovation pédagogique pourrait chercher à transformer les pratiques d'enseignement en intégrant davantage d'outils numériques et de méthodologies actives.*

Les **indicateurs de suivi de l'impact** doivent être "RACER" (Cf. Annexe II du Manuel de financement forfaitaire) :

Pertinents (Relevant)	Ils sont étroitement liés à l'objectif à atteindre. Ils ne doivent pas être trop ambitieux et mesurer ce qui est juste.
Acceptés (Accepted)	La définition de l'indicateur et la manière dont il est mesuré doivent être convenues par tous les partenaires et les responsabilités doivent être clairement attribuées.
Crédibles (Credible)	Non ambigus et vérifiables, également pour les observateurs extérieurs.
Accessibles (Easy)	La collecte des données doit être facile et peu coûteuse. Les informations fournies par l'indicateur doivent être facilement compréhensibles.
Robustes (Robust)	La valeur de l'indicateur ne peut être détournée.

Les indicateurs doivent être pensés proportionnellement à la subvention allouée.

- Mise en place d'un suivi de qualité

Le projet doit prévoir un suivi structuré de ses impacts à travers :

- Un cadre d'évaluation dès la conception du projet pour anticiper les moyens de mesure
- La définition d'indicateurs en accord avec les impacts prévus
- Une fréquence de suivi régulière
- L'utilisation d'outils de mesure adaptés : questionnaires, entretiens, études de cas, observations sur le terrain, maquette pédagogique, etc.
- Une parité entre indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans la mesure du possible
- Une analyse permettant d'évaluer les impacts, et au besoin, d'ajuster les actions.

L'évaluation des impacts s'effectue dans le cadre de chaque module de travail, et doit ainsi être prévue dans chacun de ces modules (et non pas dans un module de travail dédié).

Un outil de suivi des indicateurs est fourni dans le "Kit d'aide à la gestion AC220 disponible dans l'espace projet bénéficiaire : <https://monprojet.erasmusplus.fr/>"

Pour plus d'information concernant l'analyse de l'impact, une boîte à outils, conçue par les Agences Nationales Européennes est à votre disposition à l'adresse suivante <https://www.erasmusplus.nl/en/impacttool-strategicpartnerships>.

Ainsi, en structurant soigneusement les livrables et en suivant de manière détaillée les impacts, le projet maximise son efficacité et son efficience, tout en garantissant une réelle valeur ajoutée pour les bénéficiaires et les acteurs du secteur. Les résultats du projet sont alors considérés comme qualitatifs.

En suivant la méthode ci-dessus, le porteur de projet et ses partenaires se donnent toutes les chances de produire des résultats de qualité. L'impact de ces résultats se trouvera renforcé par un plan de diffusion de qualité.

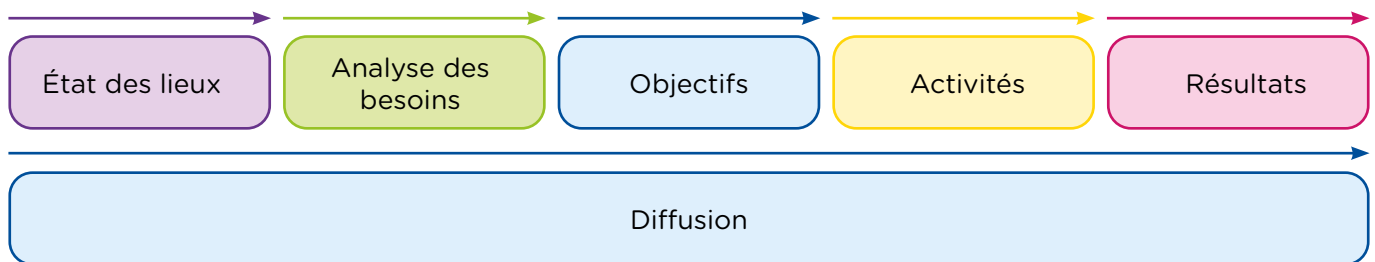
III. La diffusion dans les projets AC2

L'objectif des projets de partenariats de coopération étant de produire des résultats ayant un impact sur les publics cibles, les structures partenaires et au-delà, la question de la diffusion de ces résultats et plus globalement des activités du projet est essentielle.

Dès la phase d'élaboration du projet, les partenaires doivent construire un plan de diffusion qui réponde à ces deux enjeux :

- Comment s'assurer que les résultats soient utilisés et aient un impact sur les publics cibles de mon projet ?
- Comment diffuser les résultats de mon projet au-delà des structures partenaires et dans la durée (notions de transférabilité et de pérennisation) ?

3.1 Les exigences liées à la diffusion des résultats de projet



On entend par diffusion un processus planifié de communication d'informations, le plus large possible, sur les résultats du projet et les initiatives menées dans ce cadre.

Les actions de communication dans les projets Erasmus+ sont les actions qui permettent de donner de la visibilité au projet comme par exemple, la création d'un logo et d'un visuel, la mise en place d'un site internet dédié au projet, la rédaction de newsletters, la création de compte sur les réseaux sociaux, les parutions dans la presse....

La dissémination dans les projets de coopération, concerne la mise en place d'activité présentant les résultats du projet aux parties prenantes (hors structures du consortium) susceptibles de les utiliser et de les intégrer à leurs pratiques et ainsi donc de pérenniser les résultats du projet financé.



Tout au long du projet, il est donc attendu que les candidats et bénéficiaires portent une attention particulière aux mesures et aux outils mis en place pour assurer la diffusion du projet.

Ces attendus sont explicités clairement dès le stade de la candidature et jusqu'au rapport final du projet.

Il est en particulier demandé de décrire les mesures concrètes mises en place pour :

- Faire connaître et intégrer les résultats du projet dans le travail régulier des organisations participantes (et les effets qui en découlent)
- Faire connaître et rendre utilisables (sans restriction de mise à disposition disproportionnée) les résultats du projet en dehors des organisations participantes, ainsi qu'au niveau local, régional, national ou européen
- Assurer la pérennisation du projet et de ses résultats après la fin de subvention européenne

Les résultats des projets de partenariats de coopération doivent être publiés sur la plateforme de valorisation des résultats de projets Erasmus+ : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects>

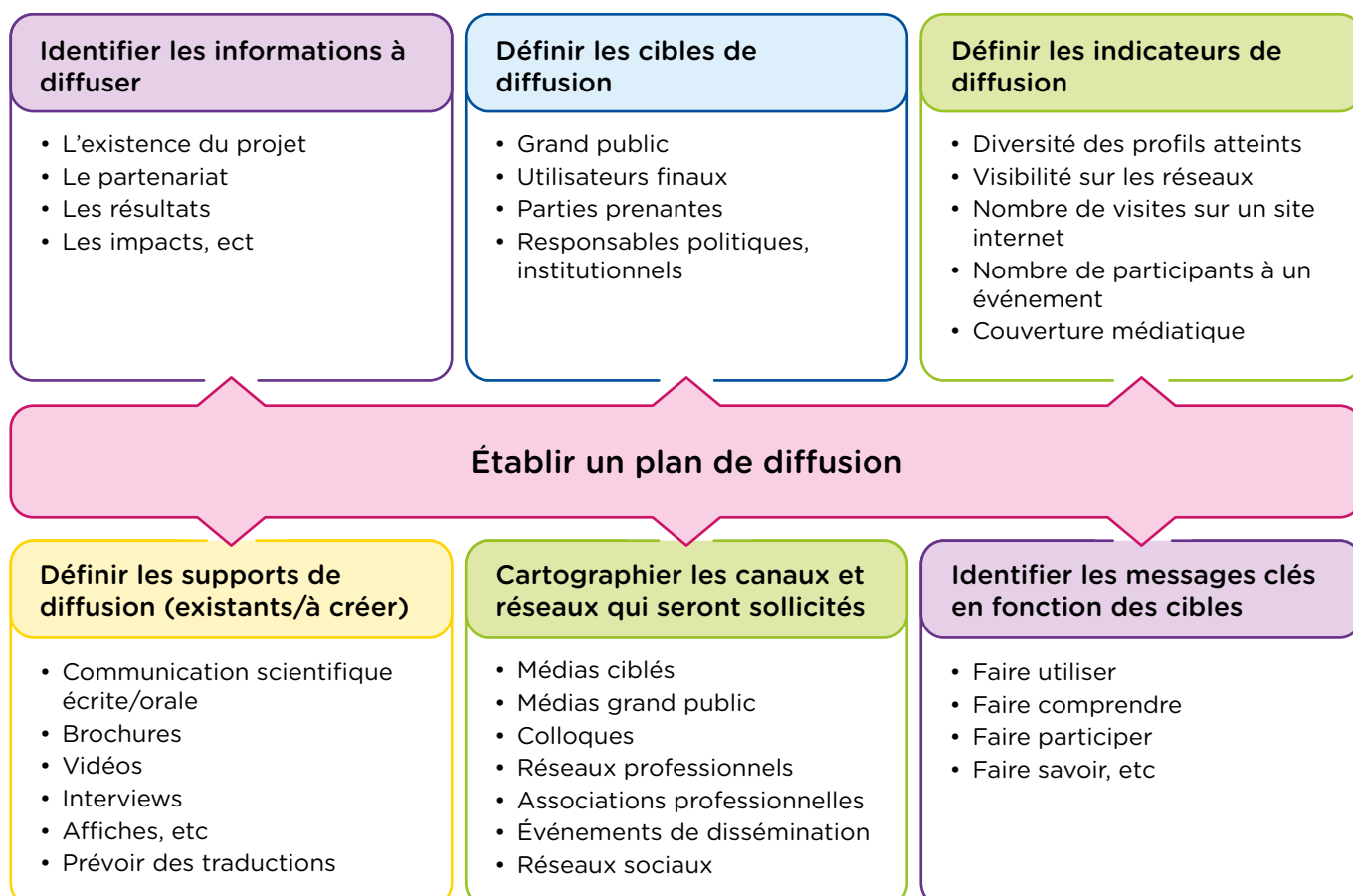
Les activités de dissémination sont incorporées dans les modules de travail : elles visent à faire connaître les résultats (livrables et impacts) produits par chaque module de travail. Un module de travail spécifiquement dédié à la dissémination est théoriquement possible s'il sort du cadre de la dissémination de chaque activité/résultat des modules de travail respectifs, et qu'il est dédié à l'organisation d'un événement d'ampleur, avec un bon rapport coût/efficacité (par exemple, l'organisation d'un séminaire transnational de dissémination).

3.2 Bâtir un plan de diffusion de qualité

+ Les grands principes pour bâtir un plan de diffusion

Un plan de diffusion de qualité doit inclure des objectifs mesurables et réalistes ainsi qu'un calendrier détaillé et définir les ressources pour les activités à réaliser.

Pour assurer la diffusion efficace des résultats, il convient de mettre en place un plan approprié en début de projet, pour une diffusion à la fois pendant et après la période de financement. Ce plan devra répondre aux questions suivantes : pourquoi, quoi, qui, à qui, quand, où et comment les résultats du projet de partenariat seront diffusés aussi bien pendant qu'après la fin de l'action.



Ce plan permettra de réaliser, de manière efficace une série d'activités de dissémination et de valorisation des résultats obtenus à travers le projet.

Bonnes pratiques



Un plan élaboré par le coordinateur et les partenaires du projet

L'élaboration du plan de diffusion doit être une tâche partagée par le coordinateur, les participants et tous les partenaires du projet.



Un plan réaliste et approprié

Lors de son élaboration, il faut tenir compte du fait que les objectifs poursuivis sont réalistes et quantifiables, ainsi que les types d'activités de diffusion qui sont proposées, en veillant à ce qu'ils soient appropriés aux caractéristiques de votre structure.



Une communication à l'intérieur et à l'extérieur du partenariat

Il est nécessaire de communiquer sur les résultats du projet aussi bien en interne (au-delà des participants au projet) qu'en externe.

3.3 Planifier l'exploitation des résultats du projet

Les résultats doivent être conçus de manière à pouvoir être adaptés aux besoins d'autres utilisateurs, transférés à de nouveaux domaines, prolongés au terme de la période de financement, ou utilisés pour influencer les politiques et pratiques futures. L'impact de votre projet n'en sera ainsi que plus large. Les partenaires doivent alors veiller à ce que les résultats du projet soient accessibles au plus grand nombre et donc publiés sous licence ouverte.

La diffusion et l'exploitation des résultats sont des concepts distincts mais étroitement liés. L'exploitation des résultats et leur pérennisation doivent ainsi faire l'objet d'activités clairement définies dans le plan de diffusion.

Pour cela, votre plan de diffusion doit être :

- Un processus planifié visant à transmettre les résultats positifs du projet aux décideurs appropriés et aux autres parties prenantes pertinentes au niveau local, régional, national ou européen (par exemple, pour un partenariat sur le secteur scolaire autour du numérique éducatif, diffuser les résultats aux autorités académiques en charge de ces sujets i.e. Délégation Académique au Numérique).
- Un processus planifié visant à permettre aux différents utilisateurs finaux d'adopter et/ou d'appliquer les résultats des projets. Dans le cadre du programme Erasmus +, il s'agit de maximiser le potentiel des activités financées, de façon à pouvoir utiliser les résultats au-delà de la durée de vie du projet [par exemple, en diffusant les résultats du projet auprès des acteurs du secteur grâce aux plateformes européennes comme [EPALE](#) (European Platform for Adult Learning Education) ou [ESEP](#) (European School Education Platform).

Garantir la disponibilité des résultats même après l'arrêt des financements

- Développer les idées de coopération
- Créer des synergies au niveau local ou sectoriel en fonction des agendas
- Chercher des financements additionnels
- Maintenir le contact avec les réseaux
- Faire vivre le site internet du projet
- Actualiser la documentation

Planifier l'exploitation des résultats**Inclure l'exploitation des résultats dans le plan de diffusion**

- Faire utiliser/transférer
- Valoriser l'innovation
- Identifier les messages clés
- Identifier les cibles spécifiques

Garantir l'accessibilité et la disponibilité des productions au plus grand nombre

- Plateforme libre d'accès
- MOOC
- REL (Ressources Éducatives Libres)
- Licences ouvertes
- Licences Creative Commons

3.4 Veiller à l'accessibilité des résultats

Les livrables produits dans le cadre du projet doivent être accessibles sur internet, gratuitement et sur la base de licences ouvertes. Une licence ouverte est un moyen par lequel le propriétaire d'une œuvre donne à d'autres parties l'autorisation d'utiliser la ressource. Une licence est associée à chaque ressource.

Conseils

- Il existe différents types de licences ouvertes, selon la portée des autorisations octroyées ou des limitations imposées, et le bénéficiaire est libre de choisir celle qu'il souhaite appliquer aux ressources produites. Une licence ouverte doit être associée à chaque ressource produite. Une licence ouverte ne constitue pas un transfert de droits d'auteur ou de droits de propriété intellectuelle.
- Identifiez dès le début du projet, le service ou la personne ressource qui continuera d'actualiser la documentation sur votre site, d'alimenter les réseaux sociaux après l'arrêt des financements.

Les bénéficiaires doivent veiller à ce que l'adresse du site internet soit valide et à jour. Si l'hébergement du site internet est interrompu, passés les 5 ans réglementaires, les bénéficiaires doivent supprimer le lien du site internet des différentes plateformes européennes sur lesquelles il est référencé (plateforme des résultats de projet Erasmus+, ORS, etc.).

3.5 Les obligations contractuelles en matière de publicité

Faire connaître le financement Erasmus+ du projet sur tout support lié au projet

Les bénéficiaires doivent mentionner le soutien reçu au titre du programme Erasmus+ dans tout matériel de communication et de promotion, y compris sur les sites web, les médias et les réseaux sociaux.

Les lignes directrices à l'intention du bénéficiaire et de ses partenaires concernant l'identité visuelle de la Commission européenne ainsi que la clause de non-responsabilité sont encadrées par la convention de subvention : Utilisation du logo du programme Erasmus+ (art 17.2 de la convention de subvention)

Lien vers le site pour télécharger les logos https://ec.europa.eu/regional_policy/information-sources/logo-download-center_en

NB : pour rappel le logo de l'Agence Erasmus+ France/ Éducation et Formation ne peut pas être utilisé par les porteurs de projets Erasmus+, sauf autorisation explicite de l'Agence.



Conclusion

La qualité est une notion présente tout au long du cycle de vie du projet, que ce soit au moment de sa conception, de son déroulé, de son évaluation et de sa valorisation.

Maîtriser la gestion de la qualité favorise la production de résultats de qualité, et leur diffusion réussie. Elle constitue un atout favorisant la réussite du projet et de ses impacts à tous niveaux, notamment du public-cible. Un projet réussi aboutit à une pérennisation de ses résultats et à une plus grande ouverture internationale des organismes participants.

Le guide et ses outils seront également utiles pour mener vers une évaluation finale du projet favorable, sécurisant l'accès à l'intégralité du budget du projet.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation :

Si vous êtes intéressés par un dépôt de projet :

- du secteur de l'enseignement supérieur : promotion.superieur@agence-erasmus.fr
- du secteur de l'enseignement scolaire : promotion.scolaire@agence-erasmus.fr
- du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels : promotion.formpro@agence-erasmus.fr
- du secteur de l'éducation des adultes : promotion.educadultes@agence-erasmus.fr

Si vous êtes porteurs d'un projet Erasmus+ financé par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, vous pouvez contacter votre personne référente de projet sur « Mon Projet Erasmus+ ».

Le réseau des développeurs est également disponible pour donner des conseils : <https://monprojet.erasmusplus.fr/developpeur>

Quelques exemples

+ D'exploitation des résultats réussie

Le projet de partenariat de coopération Erasmus+ sur l'enseignement supérieur intitulé « Green Tech » (*“Development of an innovative and cross sectoral European education proGRam to strEngthEN the training of TECHnicians in the field of renewable energy”*), porté par le GIP FIPAG et réunissant 7 partenaires de 5 pays (BE, FR, LT, SP, NL) a permis de co-construire un programme de formation sur les énergies renouvelables à destination des techniciens intervenant dans ce champ.

Les résultats du projet (modules de formation, MOOC, etc.) sont intégrés dans l'offre de services des universités européennes qui en ont bâti le contenu, en lien étroit avec les acteurs économiques de ce secteur d'activité. Le MOOC « *GreenTech : energy transition for technicians* » est quant à lui ouvert à tous les professionnels et apprenants du secteur via une plateforme Moodle mise à disposition en accès libre par l'Université Grenoble Alpes.

Lien vers le site internet du projet ici : <https://greentech-erasmus.eu/>

Lien vers la page de valorisation du projet sur la plateforme Erasmus+ dédiée ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/details/2021-1-FR01-KA220-HED-000023268>



+ De dissémination des résultats efficace

Le projet de partenariat de coopération Erasmus + sur le secteur de l'enseignement scolaire intitulé « PACTE - Partager, Apprendre, Comprendre pour la Transition Écologique » porté par la Ligue de l'enseignement de la Loire a permis de créer des ressources pédagogiques à destination des enseignants pour leur permettre de traiter de manière adéquate les enjeux environnementaux avec leurs élèves.

Ce partenariat européen, qui a réuni pendant 3 ans 3 organismes partenaires de France, d'Italie et de Belgique, a conçu 24 ressources pédagogiques (« clés en main » pour des enseignants exerçant auprès d'enfants de 9 à 12 ans) autour de 6 parcours éducatifs thématiques (climat, biodiversité, citoyenneté planétaire, santé et environnement, eau, consommation et productions responsables). Les ressources ont été produites en étroite collaboration avec des organismes spécialisés sur les questions environnementales et sociales et différents experts scientifiques dont des membres du GIEC. Les ressources produites ont été par la suite enrichies suite à des tests réalisés auprès d'enseignants et d'élèves de dizaines d'écoles issus des 3 pays participants au projet.

Ces ressources, développées en anglais, en italien et en français, sont accessibles en téléchargement libre sur le site du projet. Une édition sous format papier a également été réalisée avec 180 exemplaires de « malles » pédagogiques pour des écoles dépourvues d'internet ou de possibilité de financer une impression. En France, la dissémination des résultats de ce projet à travers le réseau CANOPE et les réseaux d'éducation à l'environnement (réseau « GRAINE » et autres) est un gage d'une exploitation pérenne des ressources produites.

Lien vers le site du projet ici : https://fra.pacte-educ.org/pages_24#

Lien vers la page de valorisation du projet sur la plateforme Erasmus+ dédiée ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/details/2021-1-FR01-KA220-SCH-000032604>

+ Bla (bla) w/ Radio : Be a Learner on Air

L'association Radio Activité a coordonné « Bla (bla) w/ Radio : Be a Learner on Air (Because Learning is Amazing) With Radio », projet de partenariat de coopération Erasmus+ sur le secteur Éducation des adultes qui réunit 3 partenaires français, italien et grec pour concevoir une méthode éducative innovante basée sur les outils radiophoniques pour accompagner les publics allophones immigrés dans son processus d'insertion au sein de la communauté européenne.

La méthode "Blabla", centrée sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et fondée sur l'usage pédagogique de la radio, est désormais accessible en libre accès grâce à un manuel très structuré et complet. Cette ressource permet à des personnes non initiées aux techniques radiophoniques de s'approprier rapidement la démarche et de l'intégrer sans difficulté dans leurs pratiques quotidiennes, en organisant des sessions de formation adaptées aux besoins réels des migrants.

Lien vers le site du projet : <https://blabla.elaninterculturel.com/>

Lien vers la page de valorisation du projet sur la plateforme Erasmus+ dédiée : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/details/2022-1-FR01-KA220-ADU-000090028>



+ De pérennisation des résultats atteints avérée

En 2017, 5 partenaires de 5 pays différents se sont réunis au sein du projet de partenariat Erasmus+ sur le secteur de l'enseignement et la formation professionnels intitulé « Forget Me Not » (FMN) pour travailler à la création d'outils communs pour améliorer l'offre de formation dans le domaine des soins aux personnes atteintes de démence (basée sur l'approche par la réminiscence, en tant que démarche non médicamenteuse pour les personnes atteintes de démence et leurs aidants).

Une plateforme en ligne servant de boîte à souvenirs numérique (permettant aux utilisateurs d'enregistrer et d'utiliser ultérieurement des souvenirs sous forme de sons, d'images, de textes ou de vidéos) et des contenus de formation, en 5 langues (anglais, allemand, français, grec, polonais) a été créée dans ce cadre. Cet outil de formation a été enrichi (contenus de formation en 6 langues supplémentaires, amélioration de son accessibilité pour les personnes handicapées, etc.) par le partenariat Erasmus+ « Forget Me Not 2.0 » mené en 2021 et 2002 et porté par l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente.

Ce partenariat européen continue ses travaux aujourd'hui toujours avec des financements Erasmus+ (projet de partenariat « Forget Me Not : Creative reminiscence » porté par « Reminiscenční centrum, z. s. », centre spécialisé tchèque) en enrichissant la thérapie traditionnelle par la réminiscence avec des pratiques créatives et artistiques. En réunissant des partenaires issus des domaines de l'aide sociale, de l'éducation et de la culture, le projet FMN facilite l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, contribuant ainsi à l'innovation dans le domaine des soins aux personnes atteintes de démence à travers l'Europe.

Lien vers les projets FMN ici : <https://www.forgetmenotdigital.com/fr-fr/>

Lien vers la page de valorisation du projet FMN 2.0 sur la plateforme Erasmus+ dédiée ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/details/2021-1-FR01-KA220-VET-000032961>



NOTION DE QUALITÉ DANS LES PROJETS

ERASMUS+

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION

9, rue des Gamins
CS 71965
33088 BORDEAUX CEDEX

05 56 00 94 00

agence.erasmusplus.fr
[@ErasmusplusFR](https://twitter.com/ErasmusplusFR)